

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 406

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 8

Supprimer les alinéas 10 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'hôpitaux de proximité est une avancée pour que des soins de proximité soient assurés. C'est un enjeu, un rendez-vous essentiel à ne pas manquer pour penser la médecine de demain. Et comme trop souvent, alors que la question est importante, le Gouvernement souhaite évincer le Parlement. Depuis le temps que ce projet de loi est annoncé, il semble que les modalités de financement, d'organisation, de fonctionnement et de gouvernance de ces établissements aient largement eu le temps d'être précisées...